

BULLETIN D'ADHÉSION / RÉADHÉSION 2024

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance/SIRET : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

⇒ **Choix du groupement :**

- Soupetard 3 cocus Bellefontaine Bagatelle Cugnaux Reynerie

J'adhère à l'association en réglant ma cotisation lors de ma première ou au plus tard lors de la deuxième commande de l'année civile.

J'habite un QPV (Quartier Politique de la Ville), je suis étudiant(e) ou personne à faibles revenus, ma cotisation est de 3€ minimum

J'habite hors QPV ou je suis une structure, ma cotisation est de 10 € minimum.

En adhérant à l'association :

- ⇒ J'adhère à la charte (cc joint au dos du bulletin d'adhésion).
⇒ J'adhère aux statuts qui me seront remis avec la carte d'adhérent.
⇒ Je m'engage à être bénévole pour faire vivre l'association

J'autorise gracieusement VRAC Toulouse Métropole, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à prendre des photos de moi lors d'événements organisés par l'association (épiceries, animations, etc.), et à reproduire et communiquer ces photos ou vidéos au public, sur les différents supports de communication de l'association (site internet, Facebook, newsletter, etc.).

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association VRAC TM s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent.e à des fins commerciales. L'adhérent.e dispose également d'un droit de regard et rectification sur les informations le concernant.

Adhésion en date du : ___/___/___

Fait à : _____

Signature Adhérent(e) :

A remplir par VRAC TM

Règlement : Montant : _____

CB Chèque Espèce



Des produits de qualité à
moindre coût !

LA CHARTRE

VRAC est une association qui vise à lutter contre les inégalités en matière de consommation en rendant accessibles des produits de qualité au plus grand nombre.

VRAC accompagne les habitant-e-s des quartiers prioritaires à organiser des groupements d'achat bénévoles. En ne faisant pas de marge sur les produits, en les achetant en grandes quantités directement aux producteurs, en limitant les emballages superflus, et grâce à l'implication de toutes et tous, les groupements d'achat permettent de proposer de bons produits à des prix accessibles. L'association est un accompagnateur, ce sont les adhérents qui assurent le déroulement des distributions. Si les habitants ne donnent pas un peu de leur temps au groupement d'achat, VRAC ne peut garantir sa pérennité.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du groupement d'achat, il est nécessaire de définir des règles communes, que chaque adhérent, par sa signature, s'engage à respecter. VRAC se réserve le droit de refuser la prise de commande d'un adhérent ne respectant une des **règles citées ci-dessous** ↓

Je m'engage à:

- ✓ Connaître le projet VRAC et ses valeurs, qui n'est pas un supermarché
- ✓ Respecter les horaires de prise de commande et de distribution
- ✓ Venir avec des contenants pour la distribution
- ✓ Aider l'adhérent qui rencontre des difficultés lors de la distribution
- ✓ Respecter les règles d'hygiène lors de la distribution et des ateliers
- ✓ Participer au fonctionnement des distributions (préparer et ranger la salle, aider à l'enregistrement des commandes et au paiement)
- ✓ Prendre en compte les ruptures de stocks et accepter de partager équitablement le cas échéant
- ✓ Payer le montant dû à la commande (espèce, chèque ou CB)
- ✓ Participer à la vie de l'association (évolution du catalogue, animations, AG, ...)



www.vrac-asso.org



@VRACtoulouse